

APPROPRIATION

(export du DFSM au 31/05/2026 à 12:45)

[1] **APPROPRIATION** Sciences de la nature - Physique

nom fém.

Étymologie FEW IX 460: proprius

Définition Fait de s'approprier un corps en se plaçant à l'intérieur sans s'y incarner.

Notes

- syn APPLICATION

Citations

- Il ne convient pas se un ange meut un corps que, pour ce, il li donne vie ne que il soit en tel corps par union et informacionou autrement fors applicacion volontaire ou appropriacion .
Nicole Oresme [Aristote], *Livre du ciel et du monde*, 1377, III, 8, p. 622.